



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

PROJET DE DÉLIBERATION

Objet Autorisation de signature du marché de fourniture de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs pour la commune de Saint-Junien

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à l'achat de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs qui seront implantés sur le territoire de la commune de Saint-Junien, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	130 000,00 € HT	0 €
Recettes	Subventions CITEO, ADEME, et fonds dédiés à la transition écologique	0 €
Total	130 000,00 € HT	0 €

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Contexte :

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et ses différents décrets d'application ont peu à peu inscrit une obligation de tri des déchets sur le domaine public.

N'ayant pas, à ce jour, de mobilier urbain permettant d'effectuer le tri sélectif, la commune de Saint-Junien s'est engagée dans une démarche de consultation et de concertation autour du tri en interne et avec différents partenaires dont CITEO. Cette démarche a abouti à un schéma d'implantation de corbeilles et d'abris-bacs sur le territoire de la commune.

Une consultation a donc été lancée pour attribuer un marché de fourniture de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs. L'installation et la communication autour des règles de tri seront assurées en interne par les services municipaux.

2- Procédure :

La commune de Saint-Junien a lancé le 27 octobre 2025 une consultation avec publication sur les supports habilités à recevoir les annonces légales.

La procédure administrative a été engagée en référence aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123.8 du Code de la commande publique régissant la procédure adaptée.

Les dépenses seront constatées au budget principal de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Junien. Une demande de subvention auprès de CITEO, de l'ADEME et d'autres partenaires est en cours.

Les prestations sont traitées à prix unitaires. Le montant de l'opération avait été estimé à 130 000,00 € hors taxe, incluant la fourniture de corbeilles et d'abris-bacs, l'installation par les services techniques et la communication.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 1^{er} décembre 2025 et a rendu un avis favorable sur l'analyse et le classement des offres proposés par les services, avant attribution par le Maire.

Pour rappel, le Maire n'est autorisé par délégation à signer les marchés que jusqu'à 90 000 € hors taxe, il est donc nécessaire de l'autoriser à signer, dans la limite des crédits votés au budget de l'année en cours, le marché attribué dans le cadre de cette consultation.

C'est pourquoi il est proposé au conseil Municipal d'autoriser le maire à signer le marché avec le candidat dont l'offre est la mieux classée au regard des critères d'analyse énoncés au règlement particulier de la consultation : SAS SINEU GRAFF (67230 KOGENHEIM).

DÉCISION

Vu le montant estimé et les crédits votés au budget pour l'opération décrite ci-dessus

Vu le registre des dépôts et le procès-verbal d'ouverture des plis

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu le procès-verbal de la commission des marchés à procédure adaptée

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE le choix de l'offre qui est considérée, au vu du rapport d'analyse et du classement établi en référence aux critères d'analyse listés au règlement particulier de la consultation, comme la mieux disante

-AUTORISE le maire à signer et notifier le marché ordinaire de fourniture de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs, ainsi que tout document y afférent

-CONSTATE l'inscription des crédits au budget principal de la commune de Saint-Junien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,